

Nouveau ! Solaize a son appli !



La municipalité vous présente l'appli mobile gratuite de Solaize.

Ce projet, porté par la commission communication depuis plus d'un an, était une priorité de l'équipe municipale, élue en pleine crise sanitaire. C'est d'ailleurs cet "effet covid" qui a convaincu la mairie. Au cours des confinements successifs, la communication avec les habitants fut mise à l'épreuve par les contraintes techniques et la nature changeante de l'information. Fluidité, immédiateté et proximité ont été les principes fondateurs de ce projet. Pendant plusieurs mois, une phase de développement et de tests aura permis de produire cet outil pratique, pensé pour un usage au quotidien.

Vous aurez accès aux informations, à l'agenda, aux actualités et recevrez des notifications sur les sujets de votre choix. Vous pourrez aussi devenir source d'information avec la possibilité de signaler des dysfonctionnements (mobiliers urbains, éclairage public...) ou partager les articles publiés. Ce dispositif vient enrichir les outils d'information de la mairie, tout en permettant de répondre aux besoins des citoyens.

Si vous connaissiez Solaize comme votre poche, vous aurez maintenant Solaize dans votre poche avec cette application ! Rendez-vous dans votre store !

Informations municipales

Conseil municipal du 4 avril

Après compte rendus des actes du Maire, le Conseil approuve le **compte de gestion** pour l'exercice 2022 avant d'adopter le **compte administratif 2022** qui présente en fonctionnement, un résultat positif de 1 096 817.03 € et en investissement, un résultat positif de 493 364.17 €, 214 936.68 € de restes à réaliser en dépenses, 0 € en recettes. La clôture de l'exercice 2022 se fait sur un résultat de clôture excédentaire de 4 551 199,27 € en fonctionnement et un résultat de clôture excédentaire de 489 504.09 € en investissement.

Le Conseil affecte ensuite les **résultats de l'exercice 2022** : ligne 1068-01 excédent de fonctionnement capitalisé : 2 890 100 € - ligne 001 solde d'investissement reporté : 704 440.77 € et ligne 002 - excédent de fonctionnement reporté : 1 661 099.27 €. Puis il constate le **nouvel équilibre du Budget 2023** et prévoit une somme de 100 € à l'Union des DDEN du Rhône. L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 5 106 364.78 € et celui de la section d'investissement est inchangé. Enfin, il décide du passage à la nouvelle norme du plan comptable, la **M57**.

La mise en place de la convention unique relative au dispositif de SAID et à la **gestion partagée de la demande de logement social** et des attributions est approuvée ainsi que la participation de la commune aux **réfections d'enrobé** dans certaines voies privées largement ouvertes à la circulation publique, accessibles aux services publics à raison de 15 €/m2 avec un plafond de 10 000 €.

Le Conseil décide aussi de créer des **redevances d'occupation du domaine public** pour l'installation d'échafaudage, la réalisation de tranchées et l'occupation de places de stationnement dans le cadre de chantiers. Cela induira plus de discipline pour les entreprises qui devront mieux organiser leurs chantiers et ainsi de diminuer la gêne occasionnée par les chantiers aux riverains et piétons.

En clôture, le Conseil approuve l'avenant n°3 au **Marché de la Salle polyvalente** permettant de préciser certaines stipulations techniques et architecturales pour un montant de 172 981,38 €ht.

Commission culture et cérémonie

Commémoration du 8 mai 1945

Elle se tiendra à 11h sur la place du village en présence des anciens combattants, de l'Harmonie de l'Ozon, des enfants et élus. La cérémonie est suivie par un moment convivial offert par la municipalité à la Verchère. Le Président et le bureau des ANCIENS COMBATTANTS vous invitent à venir nombreux honorer la mémoire des enfants de la commune, morts aux combats pour notre liberté



Vos rendez-vous culturels de mai et juin

Mercredis 16h30 < 18h30 • Spécial 11-15 ans fan de culture numérique et de jeux vidéo ? Ces après-midi sont pour toi ! • sur inscription • **Mercredi 3 mai** impression 3D « Animés » Nouveau • **Mercredi 24 mai** programmation robots • Nouveau ! • **Mercredi 7 juin** impression 3D « Gadgets » Nouveau !

Samedi 13 mai 10h30 < 12h • préparer ses vacances • formation bureautique collective • sur inscription

Samedi 27 mai à 10h • Dans le cadre de la fête mondiale du jeu On joue ! • Venez imaginer toutes sortes de constructions avec le jeu de Kapla • A partir de 2 ans

Samedi 3 juin 10h < 12h • réaliser un montage vidéo • formation collective • Sur inscription

Vendredi 16 juin 19h • Dans le cadre de la fête de la musique • Concert du trio Baïraki (musique grecque) • Pour toute la famille

Mercredi 21 juin, la médiathèque célèbre **la journée mondiale du Yoga • Contes de sagesse et yoga** • postures de yoga, jeux d'expression corporelle, relaxation, contes de sagesse • sur inscription • 16h30<17h : duo parents-enfants de 2 à 5 ans • 17h30<18h30 : duo parents-enfants à partir de 6 ans •

Concert de sitar (musique indienne) avec Samuel Bornand • ouvert à tous • 17h<17h30

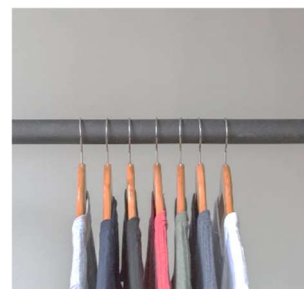
Et toujours, les conseils individuels informatiques • Un problème d'utilisation des outils numériques ? Besoin de progresser en informatique ? Besoin d'accompagnement pour une démarche administrative ? Le médiateur numérique est là pour vous aider ! • Sur inscription • Mardi 16h-17h & 18h • Mercredi 11h & 14h30 • Samedi 10h & 11h

Commission cadre de vie

Vide dressing le mercredi 3 mai de 17h30 à 20h30

La commission cadre de vie change de formule et vous invite à participer à son vide-dressing le 3 mai. Vider son armoire et animer la place ! Emplacement gratuit, réservé aux habitants du village et sur inscription obligatoire sur le site www.mairie-solaize.fr. Le nombre d'emplacements est limité à 50.

Attention ce vide dressing ne concerne que les habits et accessoires



Commission Commission Action sociale et scolaire

Le conseil municipal des enfants et des jeunes met à disposition une boîte à idées dans le hall de la médiathèque. Elle a pour but de recueillir des idées qui seront discutées en réunion. Des idées pour :

- Embellir la commune
- Des activités pour animer le village
- Améliorer certains lieux

Le conseil municipal des enfants vous remercie par avance de votre participation.



Commission transition : Rappels pour les moteurs de pompe à chaleur

Le PLU-h régit leur pose en zone urbaine, sous l'intitulé **Qualité des façades et pignons** : « Tous les équipements techniques nécessaires au fonctionnement du bâti, tels que système de refroidissement, chauffage, système d'occultation, sont intégrés à la construction, sans émergence en façade ou avec une émergence réduite compte tenu des caractéristiques des équipements, de manière à ne pas porter atteinte à la qualité architecturale du projet » .

Et, n'oubliez pas ! Leur pose est une modification de façade. Il faudra déposer une Déclaration de Travaux en mairie !

